



Ordinateurs-de-vote.org - OdV

Communiqué de presse du 30 avril 2007

Mots clés :

CONSEIL CONSTITUTIONNEL
MACHINES A VOTER

Le Conseil Constitutionnel se rapproche des positions de l'ONG Ordinateurs de vote.org en invitant les maires concernés à reconsidérer l'usage des ordinateurs de vote dans les bureaux dans lesquels ont été constatées des durées d'attente anormales

Dans son communiqué du 25 avril 2007¹, le Conseil Constitutionnel recommande aux communes équipées de machine à voter de renoncer provisoirement à ce procédé lorsque des problèmes sérieux se sont produits le 22 avril. Il s'agit de mettre les prochaines échéances électorales, y compris le second tour de l'élection présidentielle, à l'abri de toute contestation.

Ordinateurs-de-vote.org salue ces recommandations qui vont soulager les maires d'une pression importante.

Déclaration de Pierre Muller, Président d'ordinateurs-de-vote.org :

<< Il s'agit d'une avancée courageuse du Conseil Constitutionnel. Ce geste permet aux maires de tous bords politiques de faire valoir le statut expérimental de leur décision d'équipement en les autorisant à en suspendre l'utilisation au vu des problèmes d'organisation relevés. Aujourd'hui, la question n'est pas de chercher à désigner des coupables : en condition expérimentale, le droit à l'erreur de bonne foi est déterminant. Les machines à voter devaient permettre un allègement des moyens humains et matériels mis en place par les communes, et nous constatons tous aujourd'hui, avec les sages du Conseil Constitutionnel et les maires, que la fiabilisation de l'ensemble des opérations de vote, y compris l'organisation des flux dans les bureaux, est extrêmement consommatrice de ressources >>

Rappelons qu'en respect du principe de précaution, certaines mairies tentées par le vote électronique ont décidé, après réflexion, de s'abstenir.

Parmi les plus emblématiques : Cannes, Grenoble, Saint-Denis, Sceaux.

Bernard Brochand (UMP), Député-Maire de Cannes, en renonçant à utiliser les ordinateurs de vote, souligna <<S'il y a réclamation, nous n'avons pas la possibilité de vérifier. Alors, comment fait-on dans ce cas ? >>

Selon Arezki Ammi (PS), Maire-adjoint de Saint-Denis, << L'utilisation de ces machines pose en effet de nombreuses questions sur leur fiabilité et la vérifiabilité des résultats. Les bureaux de vote n'ont aucun moyen de vérifier les enregistrements des machines ni de recompter en cas de contestation. >>

A deux jours du premier tour de l'élection présidentielle, appliquant le principe de précaution, Gilles de Robien (UDF), Ministre, Maire d'Amiens, décidait de ne pas utiliser le matériel acheté et de faire voter ses concitoyens avec des bulletins papiers.

D'autres mairies ont abandonné après les problèmes sérieux rencontrés lors de la journée du 22 avril.

Ainsi, Nicole Rivoire (UDF), Maire de Noisy-le-Sec a décidé dès le 24 avril de revenir au vote

traditionnel, déclarant : << Un citoyen qui vient accomplir son devoir électoral doit pouvoir le faire dans les meilleures conditions. Nous avons tenté cette expérience avec cet objectif. Il se révèle que nous sommes à l'opposé du but recherché donc (...) j'assume aujourd'hui de revenir au vote traditionnel (...) >>²

Enfin, Saint-Malo, Le Perreux-sur-Marne ont également remis leurs machines à voter.

Fin de communiqué.

Contact Presse : Tel - 06 2517 5919, - Courriel - presse@ordinateurs-de-vote.org

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/dossier/presidentielles/2007/documents/tour1/communique.htm>

http://www.noisylesec.net/kiosque/_462f04ea673b0.pdf